

les soustrairait à l'état de sujétion pour les hausser à l'état de coopération.

Combien nous sommes loin de cette marche en avant à laquelle s'oppose la résistance sourde ou violente des classes privilégiées. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Cet égoïsme ne pourra être vaincu que par la puissance de la classe ouvrière organisée elle-même. Proletariat ouvrier, prolétariat agricole, prolétariat de la petite bourgeoisie, unissez-vous pour le combat.

Le petit commerce lui-même tend à disparaître sous la force de quelques grandes organisations capitalistes, dont certains effets sont prouvés, jusque dans la mort, d'une splendide d'immobilité. (Applaudissements sur divers bancs.)

L'étroite législation protectrice des travailleurs reste morte. C'est le cas de la loi du repos hebdomadaire, qui, appliquée pendant quelques mois, a été oubliée.

M. BERRY. — Le gouvernement a dit qu'il était préférable de la remanier à fond que de la retoucher. Elle n'est pas appliquée. C'est une loi caduque.

VIVIANI. — Je ne puis laisser dire qu'une loi votée par la Chambre soit une loi caduque. Elle est si bien appliquée, qu'en vingt-sept mois j'ai fait dresser 31.000 conventions.

JAURES. — M. Berry dit : « Elle est caduque », et M. le ministre : « Elle est appliquée ». Disons qu'elle est médiocrement appliquée.

JAURES se plaint ensuite que le gouvernement n'ait pas montré de sollicitude pour les syndicats.

Il dit que le droit de la classe ouvrière est de s'organiser dans l'histoire de la nation et de la République. Il dit que, lorsque, dans des meetings, elle batufe des gouvernements, c'est elle-même qu'elle batufe, car si la classe ouvrière voulait s'organiser, elle arriverait à vaincre les résistances.

LA POLITIQUE EXTERIEURE. — LE VOYAGE DU TSAR. — Le reproche est au gouvernement d'avoir organisé la visite du président de la République en Russie au moment où exerçaient les feux de peloton et les pendaisons des meilleurs fils de la Russie pour avoir lutté pour la liberté du grand peuple russe.

Revenant au voyage que le tsar doit faire en France, Jaures dit que le parti ouvrier proteste contre le voyage du tsar en Angleterre. Tous les puritains se joignent à lui. Des chaires chrétiennes, comme des tribunes socialistes, tombent des malédictions contre le tsarisme sanglant, et c'est pour que le tsar ne débarque à Cherbourg, le tsar ne débarquera à Cowes. Son vaisseau sera condamné à rôtir sur les mers sans aborder nulle part. (Vives protestations sur un grand nombre de bancs. Applaudissements sur les bancs socialistes.)

VIF INCIDENT. — M. PICHON, ministre des affaires étrangères. — Je ne puis laisser passer sans la protestation la plus vive, les paroles que vous venez de prononcer.

Je proteste comme le ministre des affaires étrangères d'une autre puissance a protesté devant le Parlement de son pays.

Le tsar sera reçu comme un allié, un ami de la France, et comme l'hôte qui travaille le plus efficacement à la paix européenne. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. Protestations à l'extrême gauche.)

JAURES continue en parlant de l'excès des armements.

Il reconnaît que les socialistes seront encore pendant longtemps une minorité. Mais ils sont prêts à soutenir toute politique vraiment démocratique. Toute la question est de savoir s'il y a vraiment un parti radical-socialiste, un parti radical populaire. Le parti radical a des formules de congrès et de presse hardies ; à la Chambre, ce n'est pas la même chose. Cette contradiction étale à tous les yeux. Les radicaux ne réalisent même pas leur vieux programme.

DISCOURS DE DEJEANTE. — M. Dejeante développe son interpellation sur les violences exercées par la police parisienne à l'occasion de la manifestation du 24 mai au Père-Lachaise.

Il fait l'historique des faits et se plaint que l'on n'ait pas laissé toute liberté aux manifestants pour se rendre au mur des fédérés.

Il se plaint ensuite qu'on ait empêché les auteurs de parler et de rendre hommage à ces vieux compagnons d'armes tombés pour la défense de la République.

Interpellation de Ferdinand Buisson. — Le gouvernement et les fonctionnaires. — M. Ferdinand Buisson développe son interpellation sur la politique du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et des associations de fonctionnaires.

L'orateur dit qu'il y a dans le gouvernement des hommes qui ont rendu de tels services à la République qu'on ne peut les oublier. Cependant il se sépare du Gouvernement sur certains points, parce que le Gouvernement s'est lui-même séparé du peuple.

Il blâme le Gouvernement d'avoir résisté aux obligations des réactionnaires qui voulaient le faire tirer contre la C. G. T. mais il reproche au Gouvernement de n'avoir pas voulu laisser discuter le projet de loi qui tendait le droit syndical aux fonctionnaires. Au lieu de mettre les fonctionnaires dans la loi commune de 1884, il préfère une

loi qui met les fonctionnaires dans une situation spéciale : il les prive à la fois des principes de la loi de 1884 et de la loi de 1901.

Il dit que si les fonctionnaires se sont mis en révolte, c'est que le Gouvernement s'était mis en bataille en présentant un projet inacceptable. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Après avoir rappelé la grève des postiers, M. Buisson dit que l'esprit syndicaliste est dans toutes nos administrations, et il en félicite son pays. Les fonctionnaires demandent qu'on mette à côté du chef un conseil d'administration, afin d'éviter l'arbitraire et l'omnipotence des chefs. Ce projet n'est pas encore prêt, mais il sera son chemin et aboutira. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

M. Ferdinand Buisson reproche à M. Clémentineau d'avoir dit que tant qu'il serait au pouvoir aucun des 300 postiers révoqués ne serait réintégré.

L'Etat patron agit aujourd'hui comme les patrons qui cherchent les meneurs dans tous les conflits et qui les poursuivent et les fouillent avec rage. Si la majorité approuve, je n'en serai pas. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Buisson termine en disant que ce serait porter une grave atteinte à la République que de séparer en laissant au Gouvernement le droit de prononcer des peines contre le peuple de la République, la République, la République ne peut rien sans le peuple. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

La séance est levée à 6 heures 40.

Autour de la séance

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 2 juillet. — La deuxième séance d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement a été plus épuisée que les deux premières. Si la Chambre veut, vraiment, se prononcer, il sera nécessaire que les députés inscrits se restreignent ou qu'un après-midi soit consacré à cette discussion en plus de celui de vendredi prochain. Dans le cas contraire, il faudra attendre la rentrée d'octobre pour que le président du Conseil réponde aux critiques formulées contre sa politique.

Jaures a tenu son discours après un intermédiaire de M. Berry qui veut mais n'a pu à la C. G. T. et ne demande rien moins que son extirpation et sa dispersion.

L'orateur socialiste s'est attaché aujourd'hui à résumer la thèse socialiste et comme me le répétait un de ses amis après la séance, il est entré dans les détails, c'est qu'il a voulu profiter de l'occasion pour rappeler le programme du Parti Socialiste non seulement aux militants-mais au grand public lecteur des journaux et grands tirages.

Un seul incident a marqué ses discours. Malgré des précautions oratoires, il s'est attiré une protestation du ministre des Affaires étrangères et du président de la Chambre, quand il a parlé du « vaisseau du tsarisme meurtrier qui devra se briser à rôtir au-dessus de la France et de l'Angleterre, sans pouvoir atterrir ».

Le citoyen Dejeante, après lui, est venu protester contre les brutalités de la police au moment de l'anniversaire de la Commune. Le député de Paris, avec sa petite voix de flûte en a dit de beaux dans un langage d'une particulière véreux contre les procédés de police.

Quant à M. Ferdinand Buisson, le premier orateur du parti radical qui prit la parole dans l'interpellation, il s'est exposé ses conceptions personnelles. Le député du 13^e arrondissement de Paris, voudrait une politique qui se rapproche davantage de la classe ouvrière. Son désir serait aussi, qu'on recherchât la collaboration des fonctionnaires pour l'œuvre de la République et une méthode nouvelle qui, à ses yeux, modifierait, dans un sens heureux pour tous, l'administration française.

La filière de discours de M. Buisson a valu à son auteur une telle ovation de la part des députés socialistes et des socialistes, qu'il a demandé au Gouvernement de ne pas persévérer dans son attitude intransigeante à l'égard des fonctionnaires révoqués.

A la prochaine séance d'interpellation nous aurons très probablement MM. Renault, Deltour, Grossier et, si l'heure le permet, M. Clémentineau lui-même.

R. P.

SEANCE DU MATIN

Le Tarif des Douanes

La Chambre décide de tenir trois séances par jour à partir du prochain.

Paris, 2 juillet. — Dans sa séance du matin présidée par M. DUBIEF, la Chambre a continué la discussion générale des propositions de loi tendant à réviser certains de nos tarifs douaniers.

On a entendu MM. Emmanuel Brousse, Dausette, Chauvière, Betoulle, Grossier et Séralat.

En fin de séance, la commission par l'organe de son rapporteur général, a demandé à la Chambre de tenir trois séances du matin la semaine prochaine pour achever cette discussion générale ; on les a votées avec d'autant plus d'empressement, que, comme l'a dit M. LASIES, en réalité « elles ne gênent presque personne ».

LES "PULLE" DE LA DRÔME

LES TROIS BANDITS DEVANT LE JURY

La première journée du procès. — L'interrogatoire de David, Liottard, Berruyer. — Le président évoque le passé des accusés, rouge du sang de dix crimes.

Valence, 2 juillet. — Ce matin ont commencé devant la cour d'assises les débats du procès dit des «châuffeurs de la Drôme». Avant l'ouverture de la séance les accusés sont à leurs bancs. Brénier est soucieux, Liottard paraît indifférent, David cause avec les gendarmes qui l'entourent ; très à son aise, il plaisante, il rit, heureux et presque fier ; Berruyer rouit dans son esprit de sombres pensées. Dans la salle, c'est un calme qui maintient un service d'ordre exceptionnel et au dehors une foule avide attend pour voir les bandits.

La formation du jury est laborieuse. Le ministère public et la défense épauvent leur droit de récusation. Les débats promettant d'être longs, la cour désigne deux jurés et un assesseur supplémentaires.

LIOTTARD. — Le président s'occupe ensuite de Liottard. Celui-ci est le type véritable de la brute ; c'est un épais et solide gaillard repris en justice le père de famille. Il a en dix enfants dont trois seulement sont vivants.

Les cheveux grisonnants, la figure rasée et vêtue d'une simple blouse usagée, c'est un autoritaire, violent, et peu communicatif. Il exerce différents métiers, toujours à l'air de quelques mauvais coups à faire. C'est à Romans, dit le président que vous avez fréquenté Berruyer dont vous étiez le pensionnaire et le locataire.

BERRUYER. — Quant à Berruyer, c'est un terrien, un paysan de la Drôme, très correctement habillé d'un complet veston de couleur brune. Portant une chemise d'une blancheur immaculée, il apparaît à l'audience avec l'allure d'un bon cultivateur endimanché. Sa figure est ornée d'une épaisse barbe noire, la chevelure est abondante. Quoiqu'il n'ait pas encore paru en justice l'accusation ne lui reproche pas moins de 24 crimes. Lui aussi exerça différents métiers. Après avoir passé sa première jeunesse dans les fermes, sa famille voulant qu'il devienne un sacriste, il se résolut, quoi qu'il lui en coûtât personnellement, à dénoncer les forfaits de sa bande.

C'est ainsi qu'on sut que la terrible association se composait de cinq membres, dont Romarzin, dit Finet, fut assassiné par ses camarades, et Lamarque, qui est en fuite. Tandis qu'on procède à l'appel des témoins on voit soudain se dresser sur un banc, au milieu de la foule, une petite femme qui, au nom de Mme David, répond : « Présente le d'une voix claire et gaie et de la main droite agite un mouchoir pour se mieux faire remarquer de l'accusé David, son mari, à qui elle envoie des baisers au milieu des rires de l'audience ».

INTERROGATOIRE DE DAVID. — Le président procède à l'interrogatoire des accusés. Il commence par celui de David, dit « le Parisien ».

David, véritable type de camelot, a tout à fait l'aspect du gavoche parisien, avec sa figure glabre, maladeive, son œil assez fêlé.

Il porte un costume de velours marron rayé et un tricot de laine rouge. Il se plaint d'avoir été frappé pour un rien à Aniane. Aussi les souffrances qu'il endura là-bas firent de lui un révolté et lui donnèrent des idées.

Le président répond que cela ne cadre pas avec les renseignements fournis par le directeur de la colonie, qui constate que David était là-bas fort bien noté et considéré comme un excellent sujet.

Le président, retraçant le passé de David, le montre tour à tour comme pensionnaire de la maison centrale de Clairvaux, puis de la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse.

L'audience est suspendue à midi sans incident.

LES TENTATIVES DE SUICIDE DE DAVID. — A la reprise de l'audience, à 2 heures et demie, la foule des curieux est aussi compacte que ce matin.

Poursuivant l'interrogatoire, le président indique que David, à la prison de Valence, profita de ce que son geôlier avait enroulé sur un escabeau dans sa cellule pour prendre dans le charbonnier une pierre de charbon de cet instrument improvisé, il tenta d'assommer son « quart d'œil ». Mais le coup rata heureusement, dit le président, car vous avez déclaré depuis qu'il était dans votre esprit de vous emparer des clefs du gardien et d'aller ouvrir la cellule de Berruyer.

David tenta ensuite par deux fois de se suicider. Récemment il voulait se laisser mourir de faim.

Enfin le président demandant à David pourquoi il voulait se suicider, celui-ci lui répond : « C'est parce que je ne voulais pas aller sous le couleau de Deibler ».

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

La secousse n'a pu renverser que des murs déjà à moitié écroulés, lesquels d'ailleurs, pour la plupart, devaient disparaître dans l'effacement des décombres.

Certes les deux personnes tuées rue Cecilia, dont nous avons parlé hier, et y a sept blessés qui sont soignés au poste de la Croix-Rouge.

Les baraques de bois n'ont pas été endommagées, ou presque pas. Une maison construite en ciment armé qui est située près de la gare est restée absolument indemne. C'est la preuve que des constructions métalliques mettront les habitants désormais à l'abri du danger des écroulements. Les seules personnes qui aient souffert du tremblement d'hier sont celles qui sont restées dans les places situées au centre de la ville. On va paraître, procéder le plus vite possible à l'évacuation complète de la cité. L'ingénieur Siconolfi ayant achevé rapidement la construction des baraques situées dans la périphérie, et qui sont à l'abri des chutes des maisons, on y transportera tous ceux qui, dans les prochains jours, ont établi des campements dans Messine même.

Quant les baraques de bois seront terminées de façon à loger ceux qui sont restés à Messine, on commencera la construction des maisonsnettes en ciment armé. Mais de toute manière la population ne songe nullement à désertir Messine ni Reggio.

LIOTTARD. — Le président s'occupe ensuite de Liottard. Celui-ci est le type véritable de la brute ; c'est un épais et solide gaillard repris en justice le père de famille. Il a en dix enfants dont trois seulement sont vivants.

Les cheveux grisonnants, la figure rasée et vêtue d'une simple blouse usagée, c'est un autoritaire, violent, et peu communicatif. Il exerce différents métiers, toujours à l'air de quelques mauvais coups à faire. C'est à Romans, dit le président que vous avez fréquenté Berruyer dont vous étiez le pensionnaire et le locataire.

BERRUYER. — Quant à Berruyer, c'est un terrien, un paysan de la Drôme, très correctement habillé d'un complet veston de couleur brune. Portant une chemise d'une blancheur immaculée, il apparaît à l'audience avec l'allure d'un bon cultivateur endimanché. Sa figure est ornée d'une épaisse barbe noire, la chevelure est abondante. Quoiqu'il n'ait pas encore paru en justice l'accusation ne lui reproche pas moins de 24 crimes. Lui aussi exerça différents métiers. Après avoir passé sa première jeunesse dans les fermes, sa famille voulant qu'il devienne un sacriste, il se résolut, quoi qu'il lui en coûtât personnellement, à dénoncer les forfaits de sa bande.

C'est ainsi qu'on sut que la terrible association se composait de cinq membres, dont Romarzin, dit Finet, fut assassiné par ses camarades, et Lamarque, qui est en fuite. Tandis qu'on procède à l'appel des témoins on voit soudain se dresser sur un banc, au milieu de la foule, une petite femme qui, au nom de Mme David, répond : « Présente le d'une voix claire et gaie et de la main droite agite un mouchoir pour se mieux faire remarquer de l'accusé David, son mari, à qui elle envoie des baisers au milieu des rires de l'audience ».

INTERROGATOIRE DE DAVID. — Le président procède à l'interrogatoire des accusés. Il commence par celui de David, dit « le Parisien ».

David, véritable type de camelot, a tout à fait l'aspect du gavoche parisien, avec sa figure glabre, maladeive, son œil assez fêlé.

Il porte un costume de velours marron rayé et un tricot de laine rouge. Il se plaint d'avoir été frappé pour un rien à Aniane. Aussi les souffrances qu'il endura là-bas firent de lui un révolté et lui donnèrent des idées.

Le président répond que cela ne cadre pas avec les renseignements fournis par le directeur de la colonie, qui constate que David était là-bas fort bien noté et considéré comme un excellent sujet.

Le président, retraçant le passé de David, le montre tour à tour comme pensionnaire de la maison centrale de Clairvaux, puis de la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse.

L'audience est suspendue à midi sans incident.

LES TENTATIVES DE SUICIDE DE DAVID. — A la reprise de l'audience, à 2 heures et demie, la foule des curieux est aussi compacte que ce matin.

Poursuivant l'interrogatoire, le président indique que David, à la prison de Valence, profita de ce que son geôlier avait enroulé sur un escabeau dans sa cellule pour prendre dans le charbonnier une pierre de charbon de cet instrument improvisé, il tenta d'assommer son « quart d'œil ». Mais le coup rata heureusement, dit le président, car vous avez déclaré depuis qu'il était dans votre esprit de vous emparer des clefs du gardien et d'aller ouvrir la cellule de Berruyer.

David tenta ensuite par deux fois de se suicider. Récemment il voulait se laisser mourir de faim.

Enfin le président demandant à David pourquoi il voulait se suicider, celui-ci lui répond : « C'est parce que je ne voulais pas aller sous le couleau de Deibler ».

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

« Oui, dit le président mais n'avez-vous pas déclaré que vous étiez allé à la prison de Tournon, où, dès son incarcération, il régularise son union avec sa maîtresse. Récemment il voulait se laisser mourir de faim. »

AU SENAT

Les Retraites des Cheminots

Le Sénat fixe à 55 ans pour les agents de service actif et à 60 ans pour les employés de bureau la limite d'âge pour la retraite.

Paris, 2 juillet. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin Dubouché.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de retraites du personnel des chemins de fer.

On reprend la discussion de l'art. 2 relatif aux limites d'âge.

Les aiguilles. — M. GAUDIN DE VILLAINES développe un amendement fixant à 50 ans l'âge de la retraite pour les mécaniciens, chauffeurs, agents des trains et aiguilleurs et à 55 ans pour les autres agents.

Après les votes précédemment émis par le Sénat, mon amendement, dit M. Gaudin de Villaine, se réduit à assimiler les aiguilleurs aux mécaniciens et chauffeurs. Parmi les employés de chemins de fer, les aiguilleurs sont assurément ceux qui méritent le plus de sollicitude.

M. Barthou combat cet amendement. Les conditions de travail des aiguilleurs se sont beaucoup adoucies, dit le ministre.

L'amendement de M. Gaudin de Villaine développe un amendement tendant à adopter la limite de 52 ans d'âge pour les agents des trains pour qu'ils aient passé au moins 15 ans dans ce service.

M. Barthou dit que lorsque le Sénat a refusé de comprendre les agents des trains parmi ceux qui seraient placés sous le régime de 50 ans il a manifesté implicitement sa préférence pour la solution des 55 ans. Les solutions intermédiaires ne peuvent être admises.

L'amendement de M. Brager de la Ville Moyan est repoussé par 159 voix contre 126.

On passe à l'amendement de M. LINTILHAC qui fixe à 55 ans l'âge de la retraite pour les agents de service actif et à 60 ans pour les employés de bureau qui n'ont pas passé 15 ans dans le service actif.

M. STRAUSS combat cet amendement qui est une sorte d'extension de la loi de 1883 réorganisant le personnel de l'Etat au personnel des compagnies.

M. LINTILHAC vient expliquer que son but est de protéger l'Etat contre des revendications de fonctionnaires, sous lesquelles le Trésor fléchirait.

M. Théodore GIRARD appuie l'amendement de M. Lintilhac qui marque la limite à ne pas dépasser.

M. CAILLAUX insiste sur la nécessité budgétaire d'accorder la retraite des employés de bureau à 60 ans seulement.

Le ministre des finances dit que nous ne pouvons imposer aux compagnies de chemins de fer que des obligations semblables à celles que l'Etat s'impose à lui-même ou du moins justifiées par les mêmes principes.

A la suite d'observations entre MM. Barthou, Lintilhac et Strauss, le Sénat adopte à mains levées la disposition fixant à 55 ans la limite d'âge applicable aux agents du service actif.

On adopte par 155 voix contre 95 l'amendement de M. Lintilhac fixant l'âge de la retraite des employés de bureau à 60 ans et condition qu'ils n'aient pas passé 15 ans dans le service actif.

On adopte l'ensemble de l'art. 2 concernant les limites d'âge ainsi qu'il résulte de la suite de la discussion est remise à la prochaine séance fixée à mardi.

La séance est levée à 6 h. 30.